

## CIFRE

### Rétablissement et maintien dans le logement

[Groupe SOS Solidarités](#), association loi 1901 visant l'accès aux soins et à l'habitat des personnes en situation sanitaire et/ou sociale très difficile, membre du [GROUPE SOS](#) (405 établissements, 15 000 salariés, 750 ME de CA annuel), **recherche** :

#### **Un-e doctorant-e en sociologie / sciences sociales pour une CIFRE (2017-2020)**

Projet de recherche autour de la mise en œuvre d'une approche « rétablissement » auprès de personnes à risque d'expulsion locative

## THEMATIQUES DE LA CIFRE

L'association GROUPE SOS Solidarités encourage une recherche autour de l'accompagnement et le maintien dans le logement de ménages en situation d'expulsion, par la mise en œuvre d'une approche rétablissement.

En partenariat avec deux bailleurs sociaux parisiens, le GROUPE SOS Solidarités lance un projet expérimental qui propose **un accompagnement social innovant fondé sur l'approche rétablissement** (cf. annexe p.3), pour favoriser le maintien dans le logement de locataires menacés d'expulsion.

Dès septembre 2017, et pendant 3 ans, une équipe de trois travailleurs sociaux accompagnera 75 occupants, en file active, identifiés par les bailleurs car ayant rompu les liens avec tout accompagnement social traditionnel. En s'appuyant sur les forces et les compétences des personnes, l'accompagnement par l'approche rétablissement doit leur permettre de mobiliser les ressources pour faire face aux difficultés et améliorer leur quotidien, retrouver la maîtrise de leur avenir et par conséquent, favoriser le maintien durable dans le logement.

L'approche rétablissement expérimentée aujourd'hui dans le champ de la santé mentale (notamment dans le programme « Un chez soi d'abord ») nécessite d'être déployée et adaptée pour pouvoir couvrir un champ plus large du travail social. Cette expérimentation a vocation à tester des modalités d'évolution de la méthode pour l'adapter aux contextes et publics concernés et améliorer durablement leur qualité de vie.

Pour cela, les travailleurs sociaux seront formés au Rétablissement puis accompagnés tout au long de l'expérimentation pour évaluer leurs pratiques et faire évoluer les outils et les méthodes d'accompagnement.

Le Groupe SOS Solidarités, tout en restant ouvert à la reformulation et à l'échange constructif avec le ou la doctorant-e, encourage la réalisation d'un travail autour des modalités d'adaptation de la méthode rétablissement ainsi qu'à la documentation et au suivi de l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.

## MODALITES DU POSTE

**Type de contrat :** *Contrat CIFRE d'une durée de 3 ans*

Le projet de collaboration sélectionné donnera lieu, sous réserve de leur acceptation par l'ANRT, à des contrats de travail débutant en septembre ou octobre 2017, pour une durée de 3 ans.

**Poste situé à :** *Paris 20 / Un bureau sera mis à disposition du ou de la doctorant-e dans les locaux l'association GROUPE SOS Solidarités*

**Rémunération :** 23 484 € bruts

Remboursement intégral du Pass Vélib'

Tickets restaurant pris en charge à 50% par l'employeur

## MODALITES DE CANDIDATURE

Le ou la candidat-e devra de débiter son doctorat à la rentrée universitaire 2017-2018 et être inscrit.e à l'Ecole des hautes en sciences sociales.

Les dossiers de candidature doivent comporter un CV détaillé, un avant-projet de recherche présentant succinctement la méthodologie et le type d'approche envisagés pour l'étude (3-4 pages), ainsi qu'une lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse pressenti.e.

Les candidatures doivent être adressées avant le 24 juillet 2017 à [ouscipo@ehess.fr](mailto:ouscipo@ehess.fr).  
Les candidats pré-sélectionnés seront ensuite reçus en entretien par le GROUPE SOS Solidarités.

« **GROUPE SOS, une entreprise sociale** »

## Annexe : Principes de l'approche Rétablissement

Le Rétablissement est une approche qui a vu le jour dans les années 90 aux États-Unis, élaborée à partir du vécu des personnes ayant des problèmes de santé mentale et qui avaient subi de mauvaises expériences avec les services de santé. Regroupées, elles ont commencé à exiger des soins de meilleure qualité en refusant de croire que la maladie mentale les définissait et les condamnait à mener une vie de tristesse et de solitude. Ces usagers choisissaient de mettre plutôt l'accent sur l'espoir, l'autonomie et l'amélioration du fonctionnement des personnes souffrant d'une maladie mentale.

Une orientation axée sur le rétablissement repose avant tout sur la reconnaissance de l'individualité de chaque personne et de son droit de déterminer dans la plus grande mesure possible son propre parcours en matière de santé mentale et de bien-être. Une telle approche reconnaît le caractère unique du cheminement de chaque personne vers le bien-être et le droit de chacun de trouver sa propre façon de mener une vie qui a de la valeur et du sens dans la collectivité de son choix. Il est donc essentiel d'avoir une vision holistique de la situation particulière de chaque personne et de centrer l'intervention sociale sur la personne concernée non sur les symptômes apparents. Elle se traduit par la création d'un partenariat entre praticiens et usagers qui vise à aider ces derniers à exploiter leurs forces et à accroître leur autonomie. La personne est considérée comme la seule experte de sa vie et l'intervention du professionnel n'a pour but que de renforcer cette capacité individuelle à s'autodéterminer.

La définition la plus courante du Rétablissement est celle de William Anthony:

*«C'est une démarche personnelle et unique, visant à changer l'attitude, les valeurs, les sentiments, les objectifs, les capacités et/ou les rôles de chacun. C'est la façon de vivre une vie satisfaisante et utile, où l'espoir a sa place malgré les limites imposées par la maladie. Pour guérir, le malade doit donner un nouveau sens à sa vie, et passer outre aux effets catastrophiques de la maladie mentale.»*

Patricia Deegan, l'une des premières personnes à avoir «survécu» à la schizophrénie, explique que pour se rétablir, il est essentiel de constituer sa personnalité indépendamment de la maladie mentale «parce qu'à partir du moment où vous ne faites plus qu'un avec la maladie, il n'y a plus personne à l'intérieur pour faire le travail de guérison...»

*«Le rétablissement est un processus de changement, unique et profondément personnel, des attitudes, valeurs, sentiments, buts, habiletés et rôles. C'est une façon de vivre une existence satisfaisante, ouverte sur l'avenir et contributive, malgré les limitations causées par la maladie. Le rétablissement implique le développement de nouveaux sens et buts à la vie de la personne au fur et à mesure qu'elle se réalise au-delà des effets catastrophiques de la maladie mentale.» (Plan d'action en santé mentale 2005-2010. MSSS du Québec.)*

Dans le cadre de *Se rétablir dans son logement*, notre intervention aura donc comme but ultime le cheminement des personnes dans le processus de rétablissement vers un espace de mieux-être et de satisfaction accrue de leur vie, qu'elles aient toujours ou non des symptômes liés à une maladie mentale, une dépendance ou des difficultés quelconques. Cet espace de mieux-être n'est pas commun à toutes les personnes et est plutôt très particulier à chacune d'elles.

Nous croyons que plus une personne sera consultée, écoutée, accueillie dans ce qu'elle dit et ce qu'elle désire, plus elle sera accompagnée vers l'atteinte de ses buts et aspirations,

plus elle retirera de satisfaction dans sa vie, et moins les facteurs de désorganisation au niveau de sa santé mentale ou menant vers l'itinérance ou la judiciarisation seront présents.

Les modalités pratiques de la mise en place de cette approche seront définies lors du lancement du projet à la rentrée 2017, une fois l'équipe opérationnelle recrutée.

Cette équipe sera composée d'un chef de service ayant déjà expérimenté l'approche rétablissement au Québec dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Un chez soi d'abord » et de 3 travailleurs sociaux.